

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Envoyé en préfecture le 19/09/2025

Reçu en préfecture le 19/09/2025

Publié le 19/09/2025

ID : 011-211101993-20250902-2025_31D-DE

Berger Levault

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	13
Votants.....	14
Pour.....	14

2025



L'an Deux Mil Vingt Cinq

Le Deux Septembre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 26 Août 2025

Présents : MM. LAUMONT, MINA, BARTHEZ, BEDOS, SALA, GOUZE, CAZANAVE, VIDAL, BONNET, MISSE, CARON

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : PECH

Absents Excusés ayant donné procuration : MARTINEZ à MILHAU

Secrétaire : WIECK

Délibération : **253/31.2025**

Objet : Subvention FEP 2025 – Aide Exceptionnelle

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi d'une demande du Foyer d'Education Populaire, association du village, pour exposer que le coût de leurs activités nécessite des moyens supplémentaires.

De plus, ils rajoutent que depuis la fin du contrat liant la Mairie à la SACEM, ils doivent désormais assumer les frais liés à l'exploitation de la musique.

Tout cumulé, ils craignent un manque de ressource pour assurer et maintenir la totalité de leurs activités. A ce titre, ils souhaiteraient « une petite » augmentation de leur subvention s'élevant à ce jour à 3.150,00 €.

Monsieur le Maire propose une aide complémentaire de 250,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- d'accepter le principe d'augmenter la subvention du FEP en 2025 pour les raisons explicitées ci-dessus.
- d'attribuer la somme supplémentaires et exceptionnelle de 250,00 € au 3.150,00 € déjà attribués.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

Pour Copie Conforme
Le Maire, René Milhau

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 27/10/2025

ID : 011-211101993-20251021-2025_32D-DE

Berger
Levraud

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	12
Votants.....	14
Pour.....	14

2025



L'an Deux Mil Vingt Cinq

Le Vingt Un Octobre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 14 Octobre 2025

Présents : MM. LAUMONT, MINA, MARTINEZ, BARTHEZ, BEDOS, SALA, CAZANAVE, VIDAL, MISSE, CARON

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : PECH

Absents Excusés ayant donné procuration : GOUZE à MILHAU, BONNET à BEDOS

Secrétaire : WIECK

Délibération : **254/32.2025**

Objet : Climatisation des Ecoles – Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire indique que lors d'un précédent Conseil Municipal il avait été convenu qu'une étude sur la possible climatisation des écoles devait être lancée.

Il rappelle que cette décision était motivée à la fois par rapport au rafraîchissement des classes durant les mois d'Avril, Mai, Juin et Juillet mais aussi de la possibilité qu'offrait les toutes nouvelles pompes à chaleur de chauffer les classes durant les mois les plus froids permettant ainsi de limiter l'utilisation du chauffage gaz, particulièrement énergivore. Monsieur Raynald Laumont a été chargé du dossier. Aussi, il rappelle dans sa présentation qu'il a établi et envoyé un cahier des charges bien précis aux entreprises sollicitées pour réaliser ces travaux. Les réponses ont été les suivantes :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Cahier des charges respecté
ECS Confort	52.045,74 €	62.454,89 €	Non
Nacenta	36.854,00 €	44.224,80 €	Non
Raynier Energie	48.288,00 €	57.945,60 €	Oui

L'offre la moins disante est celle des établissements Nacenta, mais elle ne respecte pas le cahier des charges. La seule offre respectant les préconisations est celle des établissement Raynier au tarif de 48.288,00 € HT (57.945,60 € TTC). Il propose donc qu'elle soit retenue.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- ☛ de valider la proposition des établissement Raynier pour un montant de 48.288,00 € HT (57.945,60 € TTC).
- ☛ de réaliser les travaux après avoir eu l'aval des équipes pédagogiques.
- ☛ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces et devis de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage



Pour Copie Conforme
Le Maire, René Milhau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 27/10/2025

ID : 011-211101993-20251021-2025_33D-DE

Berger
Levaillant

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	12
Votants.....	14
Pour.....	14

2025



L'an Deux Mil Vingt Cinq

Le Vingt Un Octobre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 14 Octobre 2025

Présents : MM. LAUMONT, MINA, MARTINEZ, BARTHEZ, BEDOS, SALA, CAZANAVE, VIDAL, MISSE, CARON

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : PECH

Absents Excusés ayant donné procuration : GOUZE à MILHAU, BONNET à BEDOS

Secrétaire : WIECK

Délibération : **255/33.2025**

Objet : Demande de subvention CD11 - Climatisation du Groupe Scolaire

Monsieur le Maire indique que lors d'un précédent Conseil Municipal il avait été convenu qu'une étude sur la possible climatisation des écoles devait être lancée.

Il rappelle que cette décision était motivée à la fois par rapport au rafraîchissement des classes durant les mois d'Avril, Mai, Juin et Juillet mais aussi de la possibilité qu'offrait les toutes nouvelles pompes à chaleur de chauffer les classes durant les mois les plus froids permettant ainsi de limiter l'utilisation du chauffage gaz, particulièrement énergivore.

Les travaux à engager étant conséquent, Monsieur le Maire propose qu'une subvention soit déposée auprès du Conseil Départemental. En effet, il trouve cette demande particulièrement légitime car la réalisation de ce programme permettra une diminution très importante des dépenses en période hivernale et un meilleur confort des élèves en période plus chaude. Donc une économie pour la Commune et moins de rejet de CO₂ dans l'atmosphère, du gagnant, gagnant.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- ☛ de demander une subvention au Conseil Départemental pour une dépense programmée à 48.288,00 € HT (57.945,60 € TTC).
- ☛ de réaliser les travaux après l'obtention des subventions ou après que le dossier eu été déclaré complet.
- ☛ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

Pour Copie Conforme
Le Maire, René Milhau



CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 27/10/2025

ID : 011-211101993-20251021-2025_34-DE

Berger
Levraud

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	12
Votants.....	14
Pour.....	14

2025



L'an Deux Mil Vingt Cinq

Le Vingt Un Octobre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 14 Octobre 2025

Présents : MM. LAUMONT, MINA, MARTINEZ, BARTHEZ, BEDOS, SALA, CAZANAVE, VIDAL, MISSE, CARON

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : PECH

Absents Excusés ayant donné procuration : GOUZE à MILHAU, BONNET à BEDOS

Secrétaire : WIECK

Délibération : **256/34.2025**

Objet : Demande de subvention DETR - Climatisation du Groupe Scolaire

Monsieur le Maire indique que lors d'un précédent Conseil Municipal il avait été convenu qu'une étude sur la possible climatisation des écoles devait être lancée.

Il rappelle que cette décision était motivée à la fois par rapport au rafraîchissement des classes durant les mois d'Avril, Mai, Juin et Juillet mais aussi de la possibilité qu'offrait les toutes nouvelles pompes à chaleur de chauffer les classes durant les mois les plus froids permettant ainsi de limiter l'utilisation du chauffage gaz, particulièrement énergivore.

Les travaux à engager étant conséquent, Monsieur le Maire propose qu'une subvention soit déposée auprès du Conseil Départemental. En effet, il trouve cette demande particulièrement légitime car la réalisation de ce programme permettra une diminution très importante des dépenses en période hivernale et un meilleur confort des élèves en période plus chaude. Donc une économie pour la Commune et moins de rejet de CO₂ dans l'atmosphère, du gagnant, gagnant.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- ☛ de demander une subvention au titre de la DETR pour une dépense programmée à 48.288,00 € HT (57.945,60 € TTC).
- ☛ de réaliser les travaux après l'obtention des subventions ou après que le dossier eu été déclaré complet.
- ☛ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage

Pour Copie Conforme
Le Maire, René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATION DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 27/10/2025

ID : 011-211101993-20251021-2025_35D-DE

Berser
Levraut

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	12
Votants.....	14
Pour.....	14

2025



L'an Deux Mil Vingt Cinq

Le Vingt Un Octobre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 14 Octobre 2025

Présents : MM. LAUMONT, MINA, MARTINEZ, BARTHEZ, BEDOS, SALA, CAZANAVE, VIDAL, MISSE, CARON

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : PECH

Absents Excusés ayant donné procuration : GOUZE à MILHAU, BONNET à BEDOS

Secrétaire : WIECK

Délibération : **257/35.2025**

Objet : Modification du Tableau des Effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

¤ Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 7 avril 2014, délibération 10/20.2014

¤ Considérant qu'à la suite de diverses modifications de durée hebdomadaire de travail et de promotion interne, il y a lieu de modifier et de mettre en conformité le tableau des effectifs de la Commune.

Il propose que le tableau des emplois soit ainsi modifié à compter du 29 Novembre 2021,

Effectifs	Nature de l'emploi	Heures/hebdo.
	<u>Services Administratifs</u>	
1	<i>Attaché principal</i>	35/35
1	<i>Attaché</i>	35/35
1	<i>Rédacteur</i>	35/35
1	<i>Adjoint Administratif 2^{ème} Classe</i>	35/35
1	<i>Adjoint Administratif 1^{er} Classe</i>	35/35
	<u>Services Techniques</u>	
1	<i>Agent de Maîtrise Principal</i>	35/35
2	<i>Agent de maîtrise</i>	35/35
1	<i>Adjoint Technique de 1^{er} Classe</i>	35/35
1	<i>Adjoint Technique de 2^{ème} Classe</i>	20/35
1	<i>Adjoint Technique</i>	26/35

1	Service Sociaux Hygiène <i>ATSEM principal 1^{er} Classe</i>	26/35
1	<i>ATSEM principal 2^{ème} Classe</i>	26/35

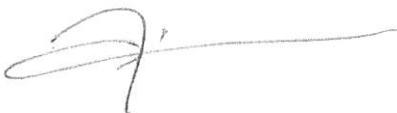
Monsieur le Président demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer ces propositions permettant aux employés communaux d'évoluer dans leurs carrières mais aussi de les conforter dans leurs volontés de compléter leurs formations professionnelles.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré *DECIDE à l'unanimité* :

- ☛ d'adopter les modifications du tableau des emplois comme proposés ci-dessus,
- ☛ d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement,
- ☛ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer en son nom toutes les pièces et Arrêtés de nomination concernant ces dossiers.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage



Pour Copie Conforme
Le Maire, René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 27/10/2025

ID : 011-211101993-20251021-2025_36D-DE

Berger Levraud

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	12
Votants.....	14
Pour.....	14

2025



L'an Deux Mil Vingt Cinq

Le Vingt Un Octobre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 14 Octobre 2025

Présents : MM. LAUMONT, MINA, MARTINEZ, BARTHEZ, BEDOS, SALA, CAZANAVE, VIDAL, MISSE, CARON

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : PECH

Absents Excusés ayant donné procuration : GOUZE à MILHAU, BONNET à BEDOS

Secrétaire : WIECK

Délibération : **258/36.2025**

Objet : Lancement d'étude pour la mise en place possible d'un système de vidéoprotection

Monsieur le Maire indique que depuis quelques temps de nombreux faits délictueux sont commis sur la Commune et plus particulièrement sur le Village.

Les cambriolages et les incivilités semblent se multiplier. Il s'interroge sur ce phénomène qu'il espère passager et cyclique mais ne peut s'empêcher de penser que cela pourrait perdurer.

Aussi et afin de réagir au plus vite sur ce nouveau problème pour la Commune, il se demande s'il ne devient pas nécessaire de réaliser une étude sur l'installation d'un système de vidéosurveillance.

Il rappelle qu'à ce jour la Mairie est équipée de 2 caméras dites « nomades » qui sont placées sur des sites sensibles aux incivilités.

Ainsi, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner son avis sur cette idée.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal *DECIDE à l'unanimité* :

☞ d'accepter l'idée de débuter une étude sur la possible installation d'un système de vidéosurveillance fixeeeeeeeeee .

☞ D'autoriser Monsieur, Madame le Maire à signer le PEDT ainsi que toute pièce afférente

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus.

Pour Copie Conforme
Le Maire, René Milhau

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID : 011-211101993-20251021-2025_37D-DE

Berger
Levraud

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	12
Votants.....	14
Pour.....	14

2025



L'an Deux Mil Vingt Cinq

Le Vingt Un Octobre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 14 Octobre 2025

Présents : MM. LAUMONT, MINA, MARTINEZ, BARTHEZ, BEDOS, SALA, CAZANAVE, VIDAL, MISSE, CARON

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : PECH

Absents Excusés ayant donné procuration : GOUZE à MILHAU, BONNET à BEDOS

Secrétaire : WIECK

Délibération : **259/37.2025**

Objet : Approbation PEDT 2025 - 2027

Monsieur le Maire indique que Carcassonne Agglo a souhaité initier une politique éducative pour les enfants âgés de 0 à 17ans du territoire par la signature d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Cette volonté vise à fédérer les acteurs éducatifs, sociaux, culturels et sportifs autour d'une vision commune de l'éducation, en s'appuyant sur une démarche de co-construction impliquant élus, techniciens, et usagers.

Le projet doit permettre de lutter contre les inégalités éducatives, sociales et territoriales, de répondre aux besoins des usagers (enfants et familles), de fédérer les différents acteurs du territoire, de donner un sens commun à l'action éducative, et de professionnaliser les agents.

Ces enjeux se traduisent par dix ambitions qui doivent favoriser la construction personnelle de l'enfant, son épanouissement et le vivre-ensemble.

Ce projet éducatif de territoire sera expérimenté, pour la période 2025 – 2027 sur les territoires suivants :

- Cabardès
- Nord Carcassonnais
- Haut Minervois
- Carcassonne
- Sud Carcassonnais

La volonté de Carcassonne Agglo est de pouvoir couvrir l'ensemble du territoire en septembre 2027.

Cet engagement sera cosigné par L'Etat, la Caisse d'allocations Familiales, Carcassonne Agglo et les 83 communes du territoire.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal *DECIDE*:

d'approuver le projet éducatif de territoire tel qu'exposé pour la période 2025/2027, document synthétique consultable auprès du secrétariat général de la commune.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer le PEDT ainsi que toute pièce afférente

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage

Pour Copie Conforme
Le Maire, René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

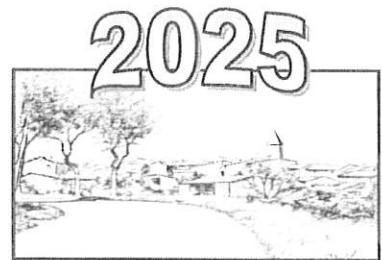
Publié le 27/10/2025

ID : 011-211101993-20251021-2025_38D-DE

Berger Levavaut

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	12
Votants.....	14
Pour.....	14



L'an Deux Mil Vingt Cinq

Le Vingt Un Octobre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHALL, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 14 Octobre 2025

Présents : MM. LAUMONT, MINA, MARTINEZ, BARTHEZ, BEDOS, SALA, CAZANAVE, VIDAL, MISSE, CARON

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : PECH

Absents Excusés ayant donné procuration : GOUZE à MILHAU, BONNET à BEDOS

Secrétaire : WIECK

Délibération : **260/38.2025**

Objet : CD11 – Demande de subvention Amendes de Police – Traversée Village – Tranche 5

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en 2018 la Commune a entrepris la sécurisation de la Traversée du Village. Les travaux sur la route de Carcassonne, traversant d'Est en Ouest le village, sont terminés et réalisés en 3 tranches. Les travaux de la Route de Limoux, sur la partie Sud du Village, ont fait l'objet d'une 4^{ème} tranche. Toutes ces tranches de travaux ont bénéficié d'une aide du Département.

Selon ses engagements le Maire souhaite aujourd'hui poursuivre les travaux de sécurisation. Une nouvelle tranche d'aménagement a donc été décidée. Elle concerne la partie Ouest du Village sur la zone appelée Route d'Alairac. La première partie des travaux concernera surtout la mise en sécurité des enfants prenant le bus. En effet, l'augmentation considérable de la circulation à cet endroit ne permet pas de garantir la sécurité des personnes. Cette sécurisation est donc essentielle considérant l'augmentation importante des usagers et des habitants sur ce secteur.

Cette 5^{ème} tranche de travaux est évaluée à 137.111,88 € HT (164.534,25 €TTC) et peut bénéficier des aides Départementales.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la nécessité de réaliser ces travaux et sur l'opportunité de demander une subvention.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal se prononce sur les propositions présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

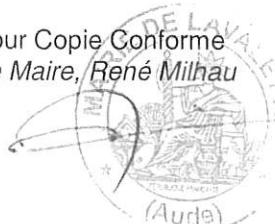
- ☒ de demander l'obtention d'une aide au titre des amendes de police, pour la sécurisation de la traversée du village – tranche 5 pour un montant estimé à 137.111,88 € HT (164.534,25 €TTC)
- ☒ d'autoriser la réalisation de cette opération après la notification des subventions par la Préfecture,

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage

Pour Copie Conforme
Le Maire, René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID : 011-211101993-20251021-2025_39D-DE

Berger Levraud

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	12
Votants.....	14
Pour.....	14

2025



L'an Deux Mil Vingt Cinq

Le Vingt Un Octobre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 14 Octobre 2025

Présents : MM. LAUMONT, MINA, MARTINEZ, BARTHEZ, BEDOS, SALA, CAZANAVE, VIDAL, MISSE, CARON

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : PECH

Absents Excusés ayant donné procuration : GOUZE à MILHAU, BONNET à BEDOS

Secrétaire : WIECK

Délibération : **261/39.2025**

Objet : Travaux Peinture Clubs House Stade

Monsieur le Maire indique que lors d'un précédent Conseil Municipal il avait été convenu que la rénovation de la peinture des Clubs House au Stade pouvait être envisagé.

Pour cela il a demandé aux services de contacter des entreprises capables de réaliser ces travaux.

Les travaux de peinture devront être effectuer sur les parties extérieures des bâtiments à côté des vestiaires et celui situé à côté du city park qui sert actuellement de siège sportif au club de foot local.

Les devis réceptionnés ont été les suivants

Entreprises	PUERTO	Ravalement 2000
Club House Stade	8.210,00 € HT	8.495,00 € HT
Siège Football	6.070,00 € HT	/
	14.280,00 € HT	8.495,00 € HT

La commission indique que l'entreprise Puerto a répondu aux demandes de la Mairie. Sur le Club House du Stade, mis en concurrence, elle est moins disante que l'entreprise Ravalement 2000.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- ☛ de valider la proposition des établissement Puerto pour un montant séparé de 8.210,00 € HT (9.852,00 € TTC) pour le Club House du Stade et de 6.070,00 € HT (7.284,00 € TTC) pour le siège du club de football.
- ☛ de réaliser les travaux après avoir notifié ces travaux à l'entreprise.
- ☛ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces et devis de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage



Pour Copie Conforme
Le Maire, René Milhau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID : 011-211101993-20251021-2025_40D-DE

Berger Levault

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	12
Votants.....	14
Pour.....	14

2025



L'an Deux Mil Vingt Cinq

Le Vingt Un Octobre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 14 Octobre 2025

Présents : MM. LAUMONT, MINA, MARTINEZ, BARTHEZ, BEDOS, SALA, CAZANAVE, VIDAL, MISSE, CARON

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : PECH

Absents Excusés ayant donné procuration : GOUZE à MILHAU, BONNET à BEDOS

Secrétaire : WIECK

Délibération : **262/40.2025**

Objet : Demande de Subvention au Syaden 2026 – Travaux rénovation EP – Tranche 8

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant la rénovation de l'éclairage public T8.

Dans le cas de travaux de rénovation : ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie.

La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN. Des frais de gestion et d'accompagnement à hauteur de 5% du montant HT de la facture (plafonné à un montant maximal d'opération de 25 000€ HT) seront appliqués.

Une convention entre le SYADEN et la Collectivité rappelant les engagements financiers sera jointe au courrier de notification. La collectivité devra la retourner signée au SYADEN avant de procéder à la demande de liquidation.

La Commune est titulaire d'un diagnostic éclairage public réalisé par le SYADEN.

Une mise en concurrence sera effectuée par voix consultative, sur la base du cahier des charges établit par le SYADEN. Le dossier complet sera soumis au SYADEN pour validation.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal se prononce sur les propositions présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- ☞ d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour 2026 type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,
- ☞ d'autoriser dans le cas d'une rénovation, le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet,
- ☞ sollicite une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense
- ☞ de le désigner en qualité de référent de la Commune pour le suivi de cette opération,

☛ s'engage à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information municipal...)

☛ d'autoriser Monsieur le maire à signer en son nom toutes les pièces et travaux concernant le dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage



Copie Conforme
Le Maire, René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

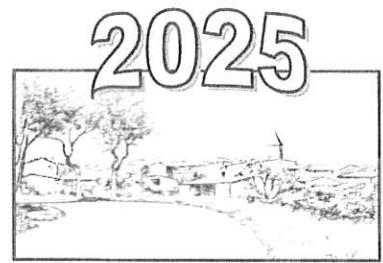
Publié le 28/10/2025

ID : 011-211101993-20251021-2025_41D-DE

Berser
Levraut

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	12
Votants.....	14
Pour.....	14



L'an Deux Mil Vingt Cinq

Le Vingt Un Octobre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 14 Octobre 2025

Présents : MM. LAUMONT, MINA, MARTINEZ, BARTHEZ, BEDOS, SALA, CAZANAVE, VIDAL, MISSE, CARON

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : PECH

Absents Excusés ayant donné procuration : GOUZE à MILHAU, BONNET à BEDOS

Secrétaire : WIECK

Délibération : **263/41.2025**

Objet : Demande de Subvention DETR 2026 – Traversée village – Tranche 5

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en 2018 la Commune a entrepris la sécurisation de la Traversée du Village. Les travaux sur la route de Carcassonne, traversant d'Est en Ouest le village, sont terminés et réalisés en 3 tranches. Les travaux de la Route de Limoux, sur la partie Sud du Village, ont fait l'objet d'une 4^{ème} tranche. Toutes ces tranches de travaux ont bénéficié d'une aide de la DETR.

Selon ses engagements le Maire souhaite aujourd'hui poursuivre les travaux de sécurisation. Une nouvelle tranche d'aménagement a donc été décidée. Elle concerne la partie Ouest du Village sur la zone appelée Route d'Alairac. La première partie des travaux concernera surtout la mise en sécurité des enfants prenant le bus. En effet, l'augmentation considérable de la circulation à cet endroit ne permet pas de garantir la sûreté des personnes. Cette sécurisation est donc essentielle considérant l'augmentation importante des usagers et des habitants sur ce secteur.

Cette 5^{ème} tranche de travaux est évaluée à 137.111,88 € HT (164.534,25 €TTC) et peut bénéficier des aides Départementales.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la nécessité de réaliser ces travaux et sur l'opportunité de demander une subvention.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal se prononce sur les propositions présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- ☛ de demander l'obtention d'une aide au titre de la DETR 2026, pour la sécurisation de la traversée du village – tranche 5 pour un montant estimé à 137.111,88 € HT (164.534,25 €TTC)
- ☛ d'autoriser la réalisation de cette opération après la notification des subventions par la Préfecture,

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage

